



APPEL à CANDIDATURES

Festival Land Art & Art Contemporain
Du 16 et 17 juin 2018
sur la Bassée/Montois
Œuvres in Situ, visibles du 16 juin au 31 août

Invitations d'artistes



www.desartistesencampagne.fr

contact@desartistesencampagne.fr

APPEL à CANDIDATURES

- ▶ La Bassée/Montois accueille cette année des artistes, deux orientations artistiques.
 - ▶ Création d'œuvre contemporaine
 - ▶ Création de Land Art environnementale
- ▶ Ces œuvres proposeront durant quelques mois un regard différent de notre patrimoine et permettront aux visiteurs et aux touristes de découvrir une région proche de Paris active dans le domaine de l'art contemporain. Ce festival affirme que la culture et la nature sont des biens de tous, permet la rencontre avec des artistes, invite les habitants, les scolaires et les touristes, à avoir un regard particulier, par le biais des œuvres in situ, sur notre région et donne aux scolaires l'occasion de se sensibiliser à l'art contemporain, à l'environnement et au patrimoine. Les artistes plasticiens interviennent dans les villages, sur les domaines communaux, sur des parcelles privées après conventions avec les propriétaires. Les installations d'Art contemporain dans la nature sont réalisées en cohérence avec le patrimoine naturel et architectural, source, bassin, église, atelier, usine, lavoir associant les habitants de la Bassée/ Montois à leur histoire. Un parcours artistique et pédagogique sera proposé aux touristes et aux habitants, il sera essentiellement piéton, en libre accès, en partie lié aux chemins de randonnées.



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique

Appel à Candidature

Candidature à envoyer avant le 31 janvier 2018

Le comité artistique de l'association organisatrice « *Et Pourquoi pas* » composé d'artistes, professionnels et de membres de l'association lancent un appel à candidature dans le cadre de la 8^{ème} édition du festival « Des Artistes en Campagne » .

Les artistes sélectionnés recevront une bourse de 1000 euros

Important:

L'artiste doit posséder un numéro de SIRET et être assujéti ou affilié à la Maison des artistes-sécurité sociale ou Agessa (ou structure similaire si étranger).

Il est vivement conseillé de se déplacer afin de découvrir les lieux d'implantation des œuvres.

- A. La création de l'œuvre
- B. Les stages
- C. Les interventions
- D. Les lieux-les matériaux
- E. Les droits photographiques
- F. Présence
- G. L'hébergement
- H. Assurance
- I. Contrat



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique

A. La création de l'œuvre

L'œuvre destinée à être exposée en plein air. L'artiste doit proposer une œuvre qui s'intègre dans le paysage en prenant en compte sa configuration, son environnement, etc...L'œuvre doit pouvoir entretenir une relation avec le site dans lequel elle s'insère et/ou le mettre en valeur..... L'objectif est d'amener le visiteur à porter un nouveau regard sur le lieu, les œuvres et à ce qui l'entoure.

Les matériaux naturels sont privilégiés. L'œuvre ne doit en aucun cas causer des dégâts sur l'environnement. L'œuvre doit être sécurisée si elle présente un danger pour les habitants et les visiteurs. L'œuvre devra être en place durant trois mois, concernant les installations de land art la durée est celle des matériaux naturels utilisés (jusqu'au 31 août 2018). Si l'œuvre présente un danger et ne peut être remise en place, l'association peut, après concertation avec l'artiste, la démonter avant la date du 31 août 2018.

Les œuvres réalisées restent la propriété des candidats. Les transports (installation/désinstallation) des œuvres sont à la charge des candidats. Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard le 15 septembre 2018 et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur.

B. Les stages

Des stages seront encadrés par les artistes volontaires. Un avant projet est demandé à l'artiste dans le dossier de candidature: indemnité forfaitaire 500 euros.

C. Interventions

Le lauréat sera amené à accueillir une classe encadrée par le professeur et un organisateur sur une matinée jusqu'après le festival afin de sensibiliser ce public à sa démarche.

Une rencontre entre l'artiste et l'association est à mettre en place.

L'artiste accepte de rencontrer la presse, les médias et de participer aux opérations d'information, débats et conférences...

D. Les lieux d'installation.

Les organisateurs mettront en place une documentation (photos) des lieux d'implantation des œuvres sur les communes participantes ;



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique



...Les matériaux

Ils sont à la charge de l'artiste. Il incombe aux artistes de trouver, si nécessaire, les fournisseurs, les possibilités sur la région..

E. Les droits photographiques et des textes

Les droits photographiques et des textes sont cédés dès le contrat signé, ceux-ci seront utilisés pour une exploitation d'information, de diffusion et de promotion, des œuvres et des activités de l'association :

Et pourquoi pas « DES ARTISTES EN CAMPAGNE

Un fonds photographique sera constitué. L'artiste s'engage à céder les droits des photos qui constitueront le fonds photographique à l'association

L'œuvre reste la propriété intellectuelle de l'artiste.

Pour toutes publications ,des textes écrits à la demande DES ARTISTES EN CAMPAGNE à l'occasion du festival, les artistes s'engagent à demander une autorisation aux auteurs; et à les nommer.

F. Présence

La présence de l'artiste est indispensable:

- à l'installation
- aux inaugurations
- aux visites

G. L'hébergement - Déplacements

L'hébergement est à la charge de l'organisateur pendant la durée la résidence.(1 semaine). Les frais de déplacements, aller/retour, sont pris en charge à la hauteur maximum de **300 euros** (sur justificatif)

I. Assurance

L'artiste s'engage à contracter une assurance responsabilité civile. Aucune assurance ne couvre les candidats eux-mêmes ni leur travail. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail.

J. Contrat

Des dispositions contractuelles lieront l'artiste à l'organisateur et le cas échéant au propriétaire du lieu accueillant l'œuvre. Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement. et s'engage à les respecter.



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique

FICHE CANDIDATURE



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique

<http://www.desartistesencampagne.fr/>

Contact organisation :

nom.....
Prénom.....
Nationalité.....
Adresse postale.....
Téléphone.....
Email.....
Site.....
Internet.....
Nom du projet :.....
Lieu envisagé :.....

Chaque artiste devra envoyer son dossier sur CD ou clé USB comprenant :

- une photographie couleur de l'œuvre (dessin, photomontage) que le candidat souhaite présenter
- une fiche technique, précise et un descriptif détaillé de l'œuvre envisagée.
- une photographie couleur ou noir et blanc de l'artiste qui pourra être utilisée en cas de sélection (catalogue ou exposition virtuelle)

La photographie doit être libre de droit, de bonne définition .

- la fiche de candidature complétée et signée,
 - le mandat (dans le cadre d'une œuvre de collaboration),
 - une fiche de présentation de l'artiste et de sa démarche qui servira de notice pour l'œuvre retenue dans le catalogue, d'une longueur n'excédant pas 1 000 signes .
- Joindre un RIB

Faute de la remise de l'ensemble de ces éléments, le dossier ne sera pas accepté.

Tout document qui semblera utile à l'artiste pourra également être joint.

Règlement complet: sur le site www.desartistesencampagne.fr

L'œuvre achevée devra impérativement être fidèle au projet présenté.....

Je déclare avoir pris connaissance et approuver les conditions de participation à la manifestation FESTIVAL Des ARTISTES EN CAMPAGNE par dossier

contact@desartistesencampagne.fr

Date.....Signature.....

Les décisions du comité artistique seront communiquées personnellement aux candidats pour mi février 2018, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions .

Les dossiers non retenus seront retournés aux artistes (**joindre une enveloppe réponse timbrée**).

Dossier à retourner **avant le 31 janvier 2018**

Mairie de Savins

77650 Savins

France

Tél. : 01 64 08 88 98

----- 06-63-60 91-98 -----



www.desartistesencampagne.fr

contact@desartistesencampagne.fr